

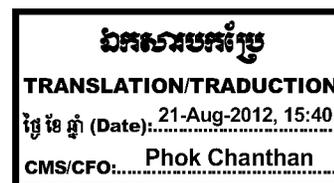
Enquêteurs :

Témoïn : M. OEUN Tan (អឿន តាន)

Le 9 octobre 2008

(Transcription partielle du document audio D107/2R)

Question (Q) – Réponse (R)



[00:03:00]

Q : [...] prospérité, toute la famille vit ensemble. Est-ce que vous oseriez prêter serment, en vous engageant à dire toute la vérité ?

R : Je ne dis que la vérité, je dis ce dont je suis certain.

Q : D'accord, merci.

R : Je ne parle pas de ce dont je ne suis pas certain.

Q : Oui. Donc, vous avez prêté serment !

R : Oui, oui.

Q : Merci. Autre chose maintenant, je voudrais aussi vous informer de vos droits. En tant que témoin, vous avez le droit de ne pas répondre aux questions susceptibles, à votre avis, de vous incriminer. Mais si vous souhaitez y répondre, vous pouvez le faire. Sinon, il n'y a pas de problème. Si vous réalisez que le fait de répondre à une telle question pourrait vous incriminer, vous êtes libre de ne pas y répondre, c'est une possibilité. Voilà vos droits tels que prévus par la loi. Donc, je vous en remercie. Je commence maintenant à vous poser des questions, de manière formelle. Vous vous appelez OEUN Tan, *alias* – pas d'*alias*, non ?

R : Je n'en ai pas.

Q : Et comment s'appelle votre femme ?

[00:03:47]

R : SOK Oeun (សុខ អឿន).

Q : SOK Oeun. Et quel âge avez-vous, cette année ?

R : 65 ans.

Q : 65 ans. Dans quelle commune êtes-vous né ?

R : Nay (ណយ).

Q : Le village de Nay ?

R : Oui.

Q : Vous êtes né dans le village de Nay. Dans quelle commune ?

R : Comme de Ta Lav (តាឡាវ).

Q : Commune de Ta Lav.

R : District d'Andaung Meas (អណ្ណាងមាស).

Q : District d'Andaung Meas. Vous êtes d'origine khmère ou vous appartenez à une minorité ethnique ?

R : Je fais partie d'une minorité ethnique.

[00:04:20]

Q : Donc, une minorité ethnique ?

R : Oui.

Q : Une minorité ethnique, laquelle ?

R : Celles des *Kachâk* (កាចាក់).

Q : La minorité ethnique des *Kachâk* ?

R : Oui.

Q : Oui, *Kachâk*. Donc, vous êtes né dans le Rattanakiri (រតនគិរី) ?

R : Oui.

Q : D'accord, et aujourd'hui, comment appelle-t-on ce village ?

R : Daun Troek (ដួនត្រីក).

Q : Le village de Daun Troek ?

R : Commune de Ta Sanh (តាសាញ).

Q : Commune de Ta Sanh.

R : District de Samlaut (សំឡូត).

Q : District de Samlaut. De quelle province ?

R : Battambang (បាត់ដំបង).

Q : Province de Battambang. Quelle est votre profession aujourd'hui, que faites-vous ?

[00:04:58]

R : Je suis cultivateur.

Q : Cultivateur. Vous cultivez les champs ! Avez-vous d'autres professions, par exemple une profession secondaire ?

R : Non.

Q : Vous n'en avez pas ?

R : Non. Je cultive les champs.

Q : Dans le passé, avez-vous jamais été condamné ? Non ?

R : Non.

Q : Non. Dans le passé, vous n'avez jamais été condamné à aucune peine. Actuellement, combien d'enfants avez-vous ?

R : Trois.

Q : Trois.

R : Un garçon et deux filles.

Q : Comment s'appelle votre père ?

[00:05:25]

R : Luong.

Q : Luong (លួង) ? Luom (លួម) ?

R : Lâ ... Loum.

Q : Lâ est-il mort ou toujours en vie ?

R : Il est mort.

Q : Il est mort. Et votre mère ?

R : Ma mère est morte.

Q : Comment s'appelait-elle ?

R : Ploem (ប្លែម).

Q : Ploem est morte.

R : Oui.

Q : D'accord. Je voudrais maintenant vous demander [...] Je voudrais juste vous reposer les questions d'hier pour que vous puissiez y répondre. Mais avant que je ... Ma première question concerne votre biographie depuis le début. Pouvez-vous nous raconter [...] avant [...], vous avez adhéré à la révolution en quelle année ? Que faisiez-vous et à partir de quand ?

[00:06:13]

R : Hier, j'ai tout raconté.

Q : Mais je voudrais que vous nous racontiez cela de nouveau, car hier, nous n'avons pas enregistré votre voix. Donc, est-ce que vous pouvez nous le raconter de nouveau ? En quelle année avez-vous adhéré à la révolution ?

R : J'y ai adhéré en 1968.

Q : En 1968 ?

R : Oui.

Q : À ce moment-là, quel âge aviez-vous ?

R : 20 ans.

Q : Vous avez adhéré à la révolution en 1968, vous aviez 20 ans.

R : Oui.

Q : Dans quel village avez-vous adhéré à la révolution ?

R : Dans le village de Malik (ម៉ាលិក) (inaudible).

Q : Le village de Lik (លីក) ?

R : Malik.

Q : Maloek (ម៉ាល៉ុក) ?

R : Oui.

Document audio : D107/2R_OEUN Tan_2008-10-09

[00:06:46]

Q : De quelle commune ?

R : Commune de Ta Lav.

Q : Commune de Ta Lav, toujours dans le district d'Andaung Meas.

R : Oui.

Q : Vous avez adhéré à la révolution ; à votre adhésion à la révolution, que faisiez-vous ?

R : J'étais messenger.

Q : De qui étiez-vous messenger ?

R : Du comité de district.

Q : Vous étiez messenger du district ou de la commune ?

R : Du district.

Q : Du district [...], [...] du district d'Andaung Meas. Avec combien de personnes avez-vous adhéré à la révolution ?

R : J'y ai adhéré tout seul.

[00:07:12]

Q : Tout seul ?

R : Oui.

Q : À cette époque, quels étaient les effectifs de l'équipe des messagers du district ?

R : Nous étions 20.

Q : À ce moment-là, il y avait 20 messagers ?

R : Oui.

Q : Qui était le chef de l'équipe ? Votre chef à l'époque ?

R : Phai (វ៉ៃ), Phai.

Q : 20 personnes, le chef s'appelait Phai. Celui-ci était le chef des messagers, ou bien le chef du district ?

R : Le chef des messagers.

Q : Le chef des messagers ?

R : Oui.

[00:07:30]

Q : À l'époque, qui était le chef du district d'Andaung Meas ? Le comité du district d'Andaung Meas ?

R : Kang Dèng (កង ដែង).

Q : Kang Dèng ?

R : Il est mort.

Q : Kang Dèng est mort. C'était lui le comité du district d'Andaung Meas ?

R : Oui.

Q : Suite à votre entrée chez les messagers, vous étiez chargé de porter des lettres de quel endroit à quel endroit ? En 1968, qu'est-ce qu'on vous a demandé de faire ?

R : Oui, je portais des lettres du district à Veun Sai (វ៉ៃសៃ).

Q : Du district d'Andaung Meas ?

R : Oui. [...]